

## **Politique 12 : Partenariats**

### **Préambule :**

Collaborer, c'est travailler ensemble et comprendre, par son niveau d'engagement, les stratégies potentielles, les enjeux à surmonter et les retombées à prévoir. Il est important de comprendre par son niveau d'engagement, les implications et les enjeux. Une collaboration est un processus qui amène les organismes à trouver ensemble une solution, à relever un défi, à participer à un processus novateur, et plus.

### **Quelques avantages** à collaborer et à créer des partenariats :

- économiser et partager des coûts
- mieux se positionner
- avoir accès accru à des ressources humaines et financières
- avoir un pouvoir décisionnel
- démontrer aux instances gouvernementales sa capacité de travailler en collaboration

### **Quelques risques** à surveiller :

- les conflits d'intérêt, soit réels ou apparents, ou l'embarras public
- la perte de crédibilité
- des pertes financières lorsque l'entente est résiliée.

### **Des points à considérer** avant de s'engager dans un partenariat et de signer une entente :

- le rôle clair et précis du Centre FORA
- le niveau de participation du Centre FORA
- les rôles et les objectifs respectifs des autres parties, clairement définis et compris par tous
- l'évaluation du temps, de l'argent et de l'appui en ressources humaines
- les retombées pour le Centre FORA, à court terme, à moyen terme et à long terme.

### **Pour réussir un partenariat**, il est essentiel que chaque partenaire :

- ait une vision claire de la mission et la partage
- apporte une contribution importante
- reconnaisse la place et l'importance des autres partenaires
- respecte les opinions de tous et chacun.

Peu importe le genre de collaboration ou de partenariat, les organismes doivent respecter leur rôle et reconnaître leur importance mutuelle dans le dossier de la formation des adultes, tout en acceptant leurs différences et leurs missions respectives. Tout au long du processus, les parties doivent accepter leurs différences ainsi que redéfinir les termes de l'entente au besoin. Cette culture de collaboration se développe tout au long du processus, car il y a une compréhension croissante des intérêts et des buts

communs. La collaboration est un processus qui demande du temps. Les inégalités de pouvoir entre les parties peuvent nuire et même détruire le processus.

## **Les diverses phases à traverser en partenariat**

### ***Apprivoisement***

- développer une vision commune
- s'engager à collaborer
- laisser de la place pour que d'autres s'impliquent dans les diverses étapes du projet
- reconnaître et accepter les autres parties
- décider quel type de leader est nécessaire pour réunir les parties
- déterminer les ressources nécessaires à l'enclenchement du processus

### ***Identification des intérêts communs***

- établir des règles concrètes de fonctionnement
- établir un agenda
- organiser des sous-groupes si les membres du groupe sont nombreux
- effectuer une recherche d'information conjointe sur les faits essentiels
- explorer le pour et le contre des alternatives
- établir une entente par écrit en ce qui concerne le déroulement de l'action

### ***Mise en œuvre***

- chercher l'appui nécessaire pour mettre l'entente en pratique
- mettre en place les structures nécessaires à la mise en œuvre du projet
- suivre l'entente de près

### ***Évaluation***

Il faut évaluer le partenariat. On doit surveiller l'élaboration jusqu'à l'exécution.

Voici quelques indicateurs clés d'évaluation :

- la diffusion
- la couverture publicitaire et médiatique
- la collecte de fonds
- la participation des parties
- étude quantitative ou qualitative plus formelle

## La politique :

### 1. Définition d'un partenariat

Un partenariat est toute forme de coopération ou de collaboration entre le Centre FORA et d'autres organismes, entreprises, institutions ou personnes. L'établissement d'un partenariat permet de partager des ressources financières, matérielles, intellectuelles ou humaines afin d'atteindre des objectifs dans le cadre d'un projet commun.

Le Centre FORA se donne pour mission de promouvoir et de développer des projets divers en matière de littératie, numératie, alphabétisation, développement des compétences génériques et essentielles des adultes, des jeunes adultes, des immigrants et de toute autre clientèle faisant état de ces besoins dans ces domaines, ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté francophone pour offrir des services de traduction, révision, interprétation et rédaction en langage simple. Dans le cadre de ses partenariats stratégiques, le Centre FORA se doit de respecter, en premier lieu et en tout temps, sa mission, sa vision et ses valeurs propres.

### 2. Les engagements

Chacun des partenariats sera associé à une entente qui détermine la durée de celui-ci, les avantages accordés aux partenaires et la contribution de chaque partenaire au projet commun. Les avantages pouvant être offerts aux partenaires sont, entre autres :

- Des échanges de services professionnels ;
- Le partage d'occasion de marketing, de diffusion, de promotion, etc.
- L'animation de séances et d'activités de formation ;
- L'accès à des services experts en matière de traduction, révision et rédaction en langage simple et clair ;
- L'accès à des services experts pour le développement de ressources andragogiques ;
- Etc.

Le Centre FORA est à l'écoute de demandes particulières de partenaires potentiels et peut explorer ces partenariats si les demandes respectent bel et bien les politiques, valeurs et mission et vision de l'organisme.

### **3. Les limitations**

- Les partenaires doivent être reconnaissables et jouir d'une excellente réputation ;
- Le Centre FORA n'est aucunement responsable de l'information, des produits et des services offerts par les partenaires ;
- Le Centre FORA maintient une indépendance absolue quand au contenu sur son site Web ainsi que de toute autre publication ;
- En aucun cas le Centre FORA ne partagera sa liste de membres avec ses partenaires ; les règles liées à la confidentialité seront respectées en tout temps.

### **4. La mise en œuvre et le suivi**

Cette politique constitue un guide pour la mise en place de toutes les ententes avec les partenaires financiers ou autre.

*Adoptée le 22-10-99*

*Révisée le 14-02-19*